



PASSEPORT

Pour le demandeur qui ne fournit pas lui-même ses photographies d'identité : 89 € de timbres fiscaux, minoré à 45 € pour les mineurs de 15 ans et plus et à 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans

Pour le demandeur qui fournit lui-même ses photographies d'identité : 86 € de timbres fiscaux, minoré à 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus et à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

RENOUVELLEMENT (Fournir les originaux ainsi que les photocopies)		
Vous possédez déjà un passport sécurisé	Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis moins de deux ans ou vous avez une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de carte nationale d'identité sécurisée
		
Pièces requises		
Un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / facture de télécommunications / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / facture de télécommunications / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / facture de télécommunications / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)
Pour les mineurs : Un justificatif de l'autorité parentale (<u>livret de famille</u> ou acte de naissance de moins de 3 mois / en cas de divorce : jugement) Photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	Pour les mineurs : Un justificatif de l'autorité parentale (<u>livret de famille</u> ou acte de naissance de moins de 3 mois / en cas de divorce : jugement) Photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	Un justificatif d'état civil du demandeur comportant sa filiation (acte de naissance ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois) Pour les mineurs : Un justificatif de l'autorité parentale (<u>livret de famille</u> ou acte de naissance de moins de 3 mois / en cas de divorce : jugement) Photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
L' ancien passeport sécurisé dont le renouvellement est demandé	Le passeport non sécurisé et/ou la carte nationale d'identité sécurisée	L' ancien passeport
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas